

2- Former et accompagner les enseignants dans les établissements scolaires

L'essentiel

- Un responsable du numérique pédagogique dans tous les établissements
- Un plan national de formation à destination des enseignants et des formations organisées dans chaque établissement
- Développer les formations en ligne

Un responsable du numérique pédagogique dans chaque établissement

S'il existe des personnes ressources pour le numérique dans des collèges et des lycées, cela est loin d'être le cas pour tous les établissements et ces personnes sont surtout chargées de la maintenance technique des équipements et des réseaux.

Afin de faciliter le développement des usages pédagogiques du numérique avec les élèves, il est nécessaire d'aider et d'accompagner les enseignants des collèges et des lycées afin qu'ils utilisent toutes les potentialités des outils et des ressources numériques.

C'est dans cette perspective que chaque établissement du second degré nommera, sur la base du volontariat, **un enseignant « référent pour les usages pédagogiques numériques »**.

Cette fonction a été ainsi créée par le décret du 9 septembre 2010 qui prévoit **une indemnité** pour les enseignants, titulaires ou non titulaires, exerçant ces fonctions d'intérêt collectif.

Les **missions et les activités du référent** pour les usages pédagogiques numériques sont les suivantes :

1. Développer et faciliter l'utilisation pédagogique des TICE par les enseignants dans leur activité d'enseignement :
 - a. veiller à la bonne diffusion auprès des enseignants de l'information sur les TICE,
 - b. aider à la prise en compte de leurs besoins de formation,
 - c. accompagner les enseignants dans les usages des TICE au service des apprentissages,
 - d. favoriser l'émergence et aider à l'élaboration de projets pédagogiques intégrant les TICE.
2. Assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement :
 - a. aider au pilotage des TICE dans l'établissement,
 - b. aider et conseiller le chef d'établissement pour l'organisation et la coordination des projets numériques,
 - c. assurer pour le numérique l'interface avec l'environnement (académie, collectivités, réseaux des référents et coordinateurs TICE).

Le référent pour les usages pédagogiques numériques sera aussi amené à **assurer des formations** pour ses collègues au niveau de l'établissement ou du bassin, dans les domaines transversaux des TICE ou dans les usages du numérique pour sa propre discipline. Cette activité, qui s'inscrira dans les plans de formation, pourra être rémunérée.

Les référents pour les usages pédagogiques numériques bénéficieront de formations sur les TICE dans le cadre des missions des centres régionaux de documentation pédagogique.